



Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 04 Septembre 2012 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : Mmes CHANUSSOT - DECHAUME - NOTTIN - PARIS -
MM. FICHOT - GAUDRAY - PION – STAPHANE.

Absents excusés : Mme BAILLY pouvoir dûment établi à Mme DECHAUME
M. PASCAL pouvoir dûment établi à M. GONNOT

Absents : MM. PENNETIER et REGNAULT.

Désignation du secrétaire de séance : Bernard PION

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 10 juillet 2012.

1. Travaux éclairage poste bourg SYDESL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'enfouissement des lignes électriques, de l'éclairage public et des réseaux France télécom – BTS Poste « Bourg » transmis par Le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL), indiquant un coût total estimatif de travaux d'un montant de **115 000 € H.T.**

Les travaux seront réalisés sur la partie située entre les ateliers municipaux et le rond-point.

La participation de la commune, à inscrire au budget 2013, serait d'environ 25 à 30 % du montant de l'estimation.

Approuvé à l'unanimité

2. Subventions aux associations

- Rapporteur D. FICHOT
- ALDN :
Manifestation du 13/07 : présentation des justificatifs de dépenses fournis pour un total de 2 021 €. A déduire 350 € de subvention de la mairie de La Loyère soit 1671 € de dépenses restant à couvrir pour l'association.

Des dépenses supplémentaires par rapport à l'année précédente ont été réalisées notamment concernant la prestation du disc-jockey et de l'artificier.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 1 600 €.

Subvention approuvée à 10 voix pour et 1 abstention.

- Loup kid : demande de gratuité de salle pour le loto du 13/10/2012. Approuvée à l'unanimité

- D. Fichot fait le bilan de sa rencontre avec les membres de l'ALDN en juillet dernier qui s'est avéré plutôt positif.

3. Avis Programme Local de l'Habitat

Monsieur le Maire rappelle que le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé par délibération du 28 juin 2012 de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne doit être soumis pour avis au vote du conseil municipal de la commune.

Il donne lecture de la réponse du Grand Chalon sur les perspectives de développement validées au niveau du Pays du Chalonnais et les objectifs du PLH qui précise que « Le PLH n'est pas un document opposable. Il ne permettra pas de refuser ou de remettre en cause le dépôt d'un permis de construire. La mise en cohérence de l'urbanisation de votre commune et des objectifs du PLH sera travaillée dans le cadre de l'élaboration du futur PLUi ».

Au vu de cette nouvelle information, il propose d'émettre un avis favorable sur le contenu général du projet de PLH élaboré par le Grand Chalon, assorti de cette observation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.

4. Parcelle de terrain communal

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une demande d'alignement d'une propriété située rue Taboulot. Les limites de propriété ne sont pas en alignement avec les autres maisons et le propriétaire souhaite élever un mur de clôture.

Il sera proposé à ce dernier de lui vendre la parcelle de terrain d'environ 20 m² à 15 € le m² qui permettrait un alignement continu sur toute la rue.

5. Dénomination impasse zone Saôneor

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du conseil municipal en date des 27 Mars et 05 juin concernant la dénomination des rues de la zone Saôneor.

Vu la demande du Grand Chalon de dénommer une impasse restant à répertorier sur le territoire de la commune, Monsieur le Maire propose d'attribuer à cette voie le nom suivant :

- Impasse Georges Charpak (1924-2010) : Physicien français lauréat du prix Nobel de physique de 1992, pour l'invention et le développement des détecteurs de particules élémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition à l'unanimité.

6. Questions diverses

- Demande d'autorisation de vente de pizzas sur la commune : Un camion de pizzas est déjà installé le vendredi soir. En conséquent, il sera proposé au candidat de venir le dimanche matin à l'occasion du marché sous réserve de l'accord des commerces.
- Demande de cours de sophrologie : le courrier sera transmis à l'ALDN.
- Association Country Connexion de Gergy : demande de mise à disposition de la salle pour ses cours certains week-ends. Afin d'éviter la perte de locations payantes, le conseil municipal émet un avis défavorable.
- Manifestation « Carnaband show » du Grand Chalon : Mise à disposition de la salle du bicentenaire pour le spectacle en mars 2013. D. Fichot se charge de contacter Loup kid pour l'organisation.
- Problématique des pigeons sous le Halle : Devis de 9000 €. Proposition de contacter un piégeur.
- Bilan du Cinéma en plein air organisé par l'ALDN plutôt positif malgré la météo.
- La rentrée scolaire s'est très bien déroulée.
- La chorale « Tutte Voci » (chœur d'enfants) se produirait à Fragnes le 15 ou le 17 mars 2013
- Rue du Gros Buisson : réalisation des pelouses à la mi-octobre
- Parking du cimetière : s'assurer qu'il ne sera pas encombré de véhicule lors des manifestations au monument aux morts et poser des barrières.
- Vente de produits à la Porte Verte : établir des conventions.
- Prochain Conseil Municipal : le 2 octobre.
- Présentation du SIG de l'agglomération : le 3 octobre à 10 heures.

La séance est levée à 23h00.